



N° OJ : 52

Projet d'Arrêté - Conseil du 03/06/2019

Objet : Tourisme 2019.- Subside à l'asbl "Comedy Club".- Montant : 20.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Considérant les besoins de l'asbl "Comedy Club" afin de mener à bien l'organisation de l'événement "Festival Rire Ensemble 2019".

Vu le crédit prévu à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2019;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer un subside de 20.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2019 à l'asbl "Comedy Club" pour l'organisation de l'événement "Festival Rire Ensemble 2019".

Article 2 : La dépense sera engagée à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2019.

Annexes :